

UIE : Une capacité d'innovation pour aider les entreprises face à la crise

Créée en 1976, UIE (Urgence Informatique Europe), SSII de portée nationale, a su s'imposer par ses méthodes et solutions novatrices. Aujourd'hui, elle accompagne principalement des grands donneurs d'ordre des secteurs Banque, Finance, Assurance, Industrie, Public et Para Public dans la gestion et l'optimisation de leurs systèmes d'information. Son savoir-faire s'organise autour de trois pôles, l'IT informatique et télécoms, le Traitement de l'Information et la conception de logiciels. Interview de Marc Pautrat, directeur commercial.

Présentez-nous UIE ?

UIE emploie 250 personnes en France. Nos prestations regroupent des activités de conseil, de conception, de développement, d'exploitation et d'administration des systèmes d'information. Nous avons trois atouts majeurs. Tout d'abord, une expertise de 30 ans capitalisée dans la TMA/TRA et la gestion de pôles de compétences. Ensuite, une réactivité immédiate, avec des prestations sur-mesure de proximité. Enfin, une forte capacité d'innovation avec un département R&D de 10 collaborateurs hautement qualifiés. Si l'informatique a longtemps été une contrainte pour les entreprises elle est un formidable levier d'innovation et de valeur ajoutée en temps de crise. Dans ce contexte, nous avons adapté nos offres de services en mode SaaS : une réponse aux attentes des entreprises. Nos clients sont de grands groupes à l'instar de La CNAV, Pôle Emploi, Generali, MMA, Bred, Total, EDF-GDF, Renault, ou encore la CCI de Paris...



Plateforme de dématérialisation de Courrier Entrant

Parlez-nous de votre expertise en Traitement de l'Information ?

Pour illustrer notre expertise dans la dématérialisation, UIE a réceptionné et traité en 2008, 60 millions de documents. Nous sommes présents dans la dématérialisation depuis 1980, avec nos plateformes de traitement de courriers et notre logiciel de GED, EDMS Imaging®, conçu et développé par nos équipes. Nous sommes en mesure de proposer trois offres de services :

- Conseil et expertise : nous réalisons des audits pour optimiser les flux entrants de documents et proposer des solutions de dématérialisation, de traitement et d'archivage électronique de documents
- Concepteur et Intégrateur de solution : notre logiciel EDMS.Imaging® est une suite modulaire et évolutive. Il optimise le traitement et le partage de l'information. Il permet de recevoir et de traiter des flux importants de documents. Il peut être utilisé en mode centralisé ou sur sites délocalisés.

Une solution souple et intégrable à tous les systèmes d'information des entreprises.

- La dématérialisation sous forme de BPO (outsourcing) : nous accueillons et numérisons des flux de courriers et les transformons en fichiers numériques. Les informations pertinentes définies avec le client sont extraites et restituées sur un portail web ou directement dans l'ERP du client pour enrichissement des bases de données et archivage électronique des documents. Le processus est sécurisé et assure une traçabilité des documents.

Pourquoi est-il primordial de dématérialiser le courrier à la source ?

Compte tenu de la multiplicité des flux (courriers, mails, fax...) la dématérialisation à la source assure au client la sécurité et la traçabilité de ses documents, la circulation et le partage des informations en temps réel, la diminution des délais de traitement, l'optimisation des circuits de gestion et l'archivage électronique de tous les documents. Les bénéfices de cette solution sont d'autant plus d'actualité - crise oblige - qu'elle permet de rationaliser les processus de l'entreprise et ses coûts. Elle offre, en outre, la possibilité de contrôler et automatiser le cycle de vie des documents, de distribuer et faciliter la recherche des informations.

Vous mettez vos services à disposition en mode SaaS. Pourquoi ?

Nous développons ce mode d'utilisation de logiciels depuis début 2009, pour apporter des solutions innovantes face à la crise. Nous avons été précurseurs en la matière, et avons proposé ce service à Pôle Emploi. Ce procédé nous permet d'accompagner et de soutenir les entreprises souhaitant investir dans un contexte économiquement tendu. Avec UIE, le client utilise un logiciel sans l'acquérir, ce qui le dispense, d'emblée, de frais de maintenance externe et de mises à jour coûteuses. Toutes les démarches inhérentes à l'hébergement sont gérées par nos soins. Le client peut se concentrer sur son cœur de métier. Par ailleurs, le service est facturé par abonnement et uniquement à l'acte effectué. A partir de notre portail web, nos clients accèdent à nos applications, notamment On Action® notre logiciel de gestion des ressources mutualisables en un clic.

■ Interview Céline Schmink



Pour plus d'informations :

UIE
tdi@uie.fr
www.uie.fr